

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1343

présenté par
M. Saddier et M. Tardy

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Ils projettent l'évolution du prix de l'énergie, en coût complet, pour les différentes catégories de consommateurs : ménages, entreprises, industries intensives en énergie, autres industries, en veillant à son niveau de compétitivité en comparaison internationale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des enjeux économiques de la programmation pluriannuelle de l'énergie, il paraît pertinent et nécessaire de prévoir qu'elle présentera explicitement les projections d'évolution de prix de l'énergie pour les différentes catégories de consommateurs résultant des choix qui seront retenus.